



## **Formation continue dans le domaine des chantiers de construction**

Le conseil d'administration de l'ALBSC a l'honneur de vous inviter à une formation qui aura lieu jeudi le 14 novembre 2019 au Centre Culturel de Leudelange, 4-6 rue d'Eich L-3352 Leudelange.

en collaboration avec



**LUXCONTROL**

<https://itm.public.lu/fr.html>

<https://www.luxcontrol.com/>

Pour le détail veuillez consulter le programme au verso de la présente.

Le séminaire d'adresse aux fonctionnaires communaux des services techniques.

**Les frais de participation s'élèvent à 190 €**

(Une remise de 40 € sera accordée à nos membres)

Veuillez-vous inscrire **jusqu'au 7 novembre 2019** via <https://wp.me/P4ubuR-144>

Le présent séminaire sera pris en compte comme formation continue auprès de l'Institut National d'Administration Publique.



## ***La sécurité sur les chantiers***

### **08:30 heures – Accueil et inscription des participants**

### **08:45 heures – Module 1**

- 1) Présentation du service Contrôle Chantier et Autorisation
- 2) Règlement Chantiers temporaires ou mobile
  - Les obligations du MO, le rôle du CSS, le PGSS
  - Liste des travaux comportant des risques particuliers pour la sécurité et la santé des travailleurs pour l'établissement d'un plan général de sécurité et de santé
- 3) Appareil de levage  
Lois et Règlements (Code du Travail, Loi Commodo/Incommodo / Règlement Chantiers temporaires et mobiles)
- 4) Règlement Equipement de Travail –équipements de travail tombant sous le champ du RGD

### **10:45 heures – Pause**

### **11:00 heures – Module 2**

- 4) Un chantier et son organisation pour éviter des accidents
  - Travail préalable (qui fait quoi)
  - Informations préalables (qui informe qui)
  - Organisation et suivi du chantier (qui organise quoi)
- 5) Les sources majeures d'accidents et comment les éviter
  - Identification des risques
  - Sources d'accidents
  - Comment éviter des accidents / Incidents
  - Obligations des parties prenantes
- 6) Bons et mauvais exemples – questions/réponses  
Les participants sont invités à préparer des questions et/ou exemples pour discuter en commun

### **12:30 heures – Echange et libre discussion avec verre d'amitié**

### **13:00 heures – Déjeuner commun (Compris dans les frais de participation)**